

## COMPTE RENDU DE LA SEANCE PUBLIQUE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24 AVRIL 2017

Conformément à l'article L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales

Le Conseil municipal légalement convoqué le 18 avril 2017, s'est réuni à 19h30 sous la présidence de M. Jean-Pierre BARNAUD, Maire.

Il a été procédé à l'élection d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil municipal pour la présente séance, Madame Eliane BARBIER, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné(e) pour remplir ces fonctions et les a accepté(e)s.

### Etaient présents :

M. Jean-Pierre BARNAUD Maire.  
Mme Marie-Christine DIRRINGER, M. Jean RAPTI, Mme Marylène ROSSETTO,  
M. Jean-Louis POUJOL, Mme Annie PELLET-SCHIFFRINE, Mme Christine COURTOIS,  
M. Didier STHOREZ, Maires-adjoints.

Mme Eliane BARBIER, M. Serge OREAL, Mme Anne-Marie VIALATOUX, M. Richard DELLA-MUSSIA, M. Jean-Jacques LE TARNEC, Mme Dominique BONNIN-PONSOLLE, Mme Christiane CORNU, M. Claude CARVALHO, Mme Oriane LOUAIL, M. Ousseynou SECK, M. Roger DUPRE, Mme Marie-Claude REILHE, Mme Annie BOUDEVILLAIN, M. Dany GROUZELLE, M. Bernard HAEMMERLE, M. Emmanuel PUPPO, Mme Carine BORDUY, M. Guy BETAILLE, M. Alain AUDHEON, M. Jean DJEBARA, Conseillers municipaux.

### Etaient représentés :

M. Michel TROUDART, pouvoir à Mme Christine COURTOIS  
M. Jacques DRIESCH, pouvoir à M. Jean-Pierre BARNAUD  
Mme Josette PASCAL, pouvoir à M. Jean-Louis POUJOL  
Mme Françoise TROUVILLE, pouvoir à M. Jean RAPTI  
Mme Claire LEMEUNIER, pouvoir à M. Guy BETAILLE

### Etait absent :

M. Richard DELLA-MUSSIA (au point n°18)

Les pouvoirs ont été délivrés aux membres du Conseil municipal présents, conformément à l'article L.2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, pour leur permettre de voter au nom des conseillers municipaux empêchés.

Membres composant le Conseil Municipal .....	<b>33</b>
Membres en exercice .....	<b>33</b>
Membres présents .....	<b>28</b>
Membres excusés et représentés .....	<b>5</b>
Membre absent non représenté .....	<b>0</b>

---

### **01 - Approbation du procès-verbal de la séance du 26 janvier 2017**

Rapporteur : Jean-Pierre BARNAUD

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à la majorité, par :

**21 POUR**

**9 CONTRE** (M. SECK, Mme REILHE, Mme BOUDEVILLAIN, M. GROUZELLE,  
M. HAEMMERLE, M. PUPPO, Mme BORDUY, M. BETAILLE, Mme LEMEUNIER)

**3 ABSTENTIONS** (M. DUPRE, M. AUDHEON, M. DJEBARA)

**APPROUVE** le procès-verbal de la séance publique du Conseil municipal du 26 janvier 2017.

### **02 - Compte de gestion - Année 2016**

Rapporteur : Jean-Pierre BARNAUD

Le Trésorier Principal de Chennevières-sur-Marne a transmis son compte de gestion pour l'exercice 2016, afin qu'il soit soumis au Conseil municipal.

Ce point a été présenté à la commission Finances, Marchés le 20 avril 2017.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à la majorité, par :

**21 POUR**

**4 CONTRE** (M. SECK, Mme REILHE, Mme BOUDEVILLAIN, M. GROUZELLE)

**8 ABSTENTIONS** (M. DUPRE, M. HAEMMERLE, M. PUPPO, Mme BORDUY, M. BETAILLE, Mme LEMEUNIER, M. AUDHEON, M. DJEBARA)

**APPROUVE** le compte de gestion dressé au titre de l'exercice 2016 par le Trésorier Principal de Chennevières-sur-Marne, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, qui n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

### **03 - Compte administratif – Année 2016**

Rapporteur : Jean-Pierre BARNAUD

Ce point a été présenté à la commission Finances, Marchés le 20 avril 2017.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à la majorité, par :

**21 POUR**

**9 CONTRE** (M. DUPRE, Mme REILHE, Mme BOUDEVILLAIN, M. GROUZELLE, M. HAEMMERLE, M. PUPPO, Mme BORDUY, M. BETAILLE, Mme LEMEUNIER)

**3 ABSTENTIONS** (M. SECK, M. AUDHEON, M. DJEBARA)

**DESIGNE** Madame Marie-Christine DIRRINGER, 1<sup>er</sup> Maire-adjoint, Présidente de séance pour l'examen du compte administratif 2016.

Après avoir constaté que Monsieur Jean-Pierre BARNAUD a quitté la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Madame Marie-Christine DIRRINGER,

**APPROUVE** le compte administratif 2016 ci-annexé qui peut se résumer comme suit :

Excédent de fonctionnement reporté (002)	0,00 €
Recettes de fonctionnement	30 325 319,51 €
Dépenses de fonctionnement	26 812 081,82 €
<b>Excédent de la section de fonctionnement</b>	<b>3 513 237,69 €</b>
Solde d'exécution de la section d'investissement reporté (001)	4 630 299,21 €
Recettes d'investissement	13 204 312,96 €
Dépenses d'investissement	10 497 462,91 €
<b>Solde d'exécution de la section d'investissement</b>	<b>7 337 149,26 €</b>
<b>Excédent de clôture (compte de gestion)</b>	<b>10 850 386,95 €</b>
Restes à réaliser recettes	76 143,12 €
Restes à réaliser dépenses	3 384 589,66 €
<b>Solde des restes à réaliser</b>	<b>-3 308 446,54 €</b>
Solde d'exécution de la section d'investissement	7 337 149,26 €
Solde des restes à réaliser	<b>-3 308 446,54 €</b>
<b>Besoin de financement de la section d'investissement</b>	<b>4 028 702,72 €</b>
Excédent de la section de fonctionnement	3 513 237,69 €
Besoin de financement de la section d'investissement	4 028 702,72 €
<b>Résultat final (compte administratif)</b>	<b>7 541 940,41 €</b>

**RECONNAIT** la sincérité des restes à réaliser.

### **04 - Affectation des résultats 2016**

Rapporteur : Jean-Pierre BARNAUD

Ce point a été présenté à la commission Finances, Marchés le 20 avril 2017.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à la majorité, par :

**21 POUR**

**10 CONTRE** (M. SECK, M. DUPRE, Mme REILHE, Mme BOUDEVILLAIN, M. GROUZELLE, M. HAEMMERLE, M. PUPPO, Mme BORDUY, M. BETAILLE, Mme LEMEUNIER)

**2 ABSTENTIONS** (M. AUDHEON, M. DJEBARA)

**DECIDE** d'affecter, à titre définitif, l'excédent de fonctionnement 2016, soit 3.513.237,69€ comme suit :

- excédent de fonctionnement capitalisé - compte 1068 : 2.513.237,69€ (investissement)
- excédent de fonctionnement reporté - compte 002 : 1.000.000 € (fonctionnement).

**05 - Budget supplémentaire - Année 2017**

Rapporteur : Jean-Pierre BARNAUD

Ce point a été présenté à la commission Finances, Marchés le 20 avril 2017.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à la majorité, par :

**21 POUR**

**10 CONTRE** (M. DUPRE, Mme REILHE, Mme BOUDEVILLAIN, M. GROUZELLE, M. HAEMMERLE, M. PUPPO, Mme BORDUY, M. BETAILLE, Mme LEMEUNIER, M. AUDHEON)

**2 ABSTENTIONS** (M. SECK, M. DJEBARA)

**APPROUVE** le budget supplémentaire pour l'année 2017 tel que présenté, par chapitre.

Il s'équilibre comme suit :

**Dépenses de fonctionnement :**

Chap.	Chapitre	BS 2017
011	Charges à caractère général	92 000,00 €
65	Autres charges de gestion courante	288 000,00 €
022	Dépenses imprévues	828 000,00 €
<b>TOTAL</b>		<b>1 208 000,00 €</b>

**Recettes de fonctionnement :**

Chap.	Chapitre	BS 2017
74	Dotations et participations	206 000,00 €
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	2 000,00 €
002	Résultat de fonctionnement 2016 reporté	1 000 000,00 €
<b>TOTAL</b>		<b>1 208 000,00 €</b>

**Dépenses d'investissement :**

Chap.	Chapitre	BS 2017
20	Immobilisations incorporelles	445 000,00 €
21	Immobilisations corporelles	5 586 962,85€
23	Immobilisations en cours	440 000,00 €
26	Participat° et créances rattachées	5008,00 €
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	2 000,00 €
041	Opérations patrimoniales	19 969,56 €
Restes à réaliser de l'exercice précédent		3 384 589,66 €
<b>TOTAL</b>		<b>9 883 530,07 €</b>

**Recettes d'investissement :**

Chap.	Chapitre	BS 2017
23	Immobilisations en cours	-19 969,56 €
10	Dotations, fonds divers et réserves	-43 000,00 €
1068	Opérations d'ordre de transfert entre sections	2 513 237,69 €
041	Opérations patrimoniales	19 969,56 €
001	Résultat d'investissement reporté	7 337 149,26 €
Restes à réaliser de l'exercice précédent		76 143,12 €
<b>TOTAL</b>		<b>9 883 530,07 €</b>

## **06 - Subvention au CCAS - Année 2017**

Rapporteur : Marylène ROSSETTO

Pour l'année 2017, il est proposé de verser au CCAS une subvention d'un montant total de 783 000€, décomposé comme suit :

- 408 000€ au titre de la subvention de fonctionnement, pour permettre au CCAS d'assurer ses missions en matière d'action sociale et d'aide aux personnes âgées, aux personnes handicapées et aux familles en difficulté.
- 375 000€ correspondant au remboursement par la Ville des frais afférents à la mise à disposition des agents, conformément à la convention de mise à disposition du personnel, approuvée par le Conseil municipal en date du 9 juillet 2014.

Ce point a été présenté à la commission Finances, Marchés le 20 avril 2017.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, **à la majorité**, par :

**22 POUR**

**5 CONTRE** (Mme REILHE, Mme BOUDEVILLAIN, M. GROUZELLE, M. BETAILLE, Mme LEMEUNIER)

**6 ABSTENTIONS** (M. SECK, M. DUPRE, M. HAEMMERLE, M. PUPPO, Mme BORDUY, M. DJEBARA)

**DECIDE** de verser une subvention de 783 000 € au Centre Communal d'Action Sociale au titre de l'année 2017.

**DIT** que les crédits afférents à cette subvention ont été prévus au compte 657362 du Budget primitif 2017.

## **07 - Acquisition par la ville des parcelles AR 107 et AS 110 sises le poirier chenard ; AR 121 et AR 129 (emprise partielle) sises derrière la maillarde sud ; AR 188 et AR 197 sises derrière la maillarde nord ; AR 300 (emprise partielle) sise les noues**

Rapporteur : Jean-Pierre BARNAUD

Le Plan Local d'Urbanisme approuvé par Grand Paris Sud Est Avenir le 1<sup>er</sup> février 2017 classe la partie centrale des emprises (entre le centre-ville, la zone d'activités et le Belvédère) en zone AU 2, zone inconstructible du fait de l'absence de réseaux de capacité suffisante et de voirie à proximité. Son ouverture à l'urbanisation est conditionnée dans le Projet d'Aménagement et de Développement Durables par une politique foncière active et la définition d'un projet d'aménagement, entamée sur le secteur dit « La Maillarde ».

Des négociations ont été menées en ce sens avec les consorts Vaccani, propriétaires des parcelles suivantes situées en zone AU 2 :

- AR 107 pour 4208 m<sup>2</sup> sise Le Poirier de Chenard
  - AS 110 pour 102 m<sup>2</sup> sise Le Poirier de Chenard
  - AR 121 pour 3392 m<sup>2</sup> sise Derrière la Maillarde Sud
  - AR 304 issue de AR 129 pour une emprise partielle de 3275 m<sup>2</sup> sise Derrière la Maillarde Sud
  - AR 188 pour 1213 m<sup>2</sup> sise Derrière la Maillarde Nord
  - AR 197 pour 1091 m<sup>2</sup> sise Derrière la Maillarde Nord
  - AR 306 et AR 307 issues de AR 300 pour une emprise partielle de 44 425 m<sup>2</sup> sise Les Noues
- Soit une surface cadastrale totale de 57 706 m<sup>2</sup>.

Afin de poursuivre la politique de maîtrise foncière initiée sur ce secteur, un accord a été trouvé entre les consorts Vaccani et la Ville portant sur l'acquisition par cette dernière des parcelles AR 107, AS 110, AR 121, AR 304, AR 188, AR 197, AR 306 et AR 307 au prix de 2 898 305 €. Par courriel en date du 10 avril 2017, le Notaire des consorts VACANI a confirmé l'accord de ces derniers concernant la vente de ces parcelles au prix ci-dessus indiqué. Il est précisé que les frais de notaire sont à la charge de la Ville.

Par courrier en date du 23 mars 2017, la Direction Générale des Finances Publiques a indiqué que ce prix n'appelle pas d'observations, étant inférieur à son estimation.

Ce point a été présenté à la commission Cadre de vie, Travaux, Urbanisme, Patrimoine, Environnement, Développement économique, Politique de la Ville le 20 avril 2017.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, **à la majorité**, par :

**21 POUR**

**11 CONTRE** (M. SECK, M. DUPRE, Mme REILHE, Mme BOUDEVILLAIN, M. GROUZELLE, M. HAEMMERLE, M. PUPPO, Mme BORDUY, M. BETAILLE, Mme LEMEUNIER, M. DJEBARA)

**1 ABSTENTION** (M. AUDHEON)

**DECIDE** de procéder à l'acquisition des parcelles :

- AR 107 pour 4208 m<sup>2</sup> sise Le Poirier de Chenard
- AS 110 pour 102 m<sup>2</sup> sise Le Poirier de Chenard
- AR 121 pour 3392 m<sup>2</sup> sise Derrière la Maillarde Sud
- AR 304 issue de AR 129 pour une emprise partielle de 3275 m<sup>2</sup> sise Derrière la Maillarde Sud
- AR 188 pour 1213 m<sup>2</sup> sise Derrière la Maillarde Nord
- AR 197 pour 1091 m<sup>2</sup> sise Derrière la Maillarde Nord
- AR 306 et AR 307 issues de AR 300 pour une emprise partielle de 44 425 m<sup>2</sup> sise Les Noues d'une surface cadastrale totale de 57 706 m<sup>2</sup>, appartenant aux conjoints Vaccani, au prix de 2 898 305 €.

**DIT** que les frais afférents à l'acte d'acquisition sont à la charge de la Ville

**AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer l'acte notarié ainsi que tous les documents afférents à cette acquisition foncière

**08 - Acquisition par la ville de la parcelle AR 8 sise la croix saint-siméon**  
Rapporteur : Jean-Pierre BARNAUD

La parcelle AR 8 sise La Croix Saint-Siméon est constituée d'un terrain nu d'une surface de 10 692 m<sup>2</sup>. Situé en zone UE du Plan Local d'Urbanisme approuvé par Grand Paris Sud Est Avenir le 1<sup>er</sup> février 2017 (la hauteur, l'implantation et l'emprise au sol ne sont pas réglementées pour les équipements publics), ce terrain est également grevé d'un emplacement réservé n°24 pour équipements publics au profit de la Ville et partiellement d'un emplacement réservé n°3 pour le TCSP Altival au profit du STIF (8 m de large sur 36 m au total).

En vue de la reconstruction du groupe scolaire Corot situé 1 rue Jules Viéjo, des pourparlers ont été engagés avec les propriétaires de la parcelle AR 8, Mesdames Cordelle. Un accord avec ces dernières a été trouvé au prix de 1 950 000 €. Par courriel en date du 12 avril 2017, ces dernières ont confirmé leur accord pour la vente de la parcelle AR 8 au prix ci-dessus mentionné.

Par courrier en date du 27 mars 2017, la Direction Générale des Finances Publiques a indiqué que les conditions financières envisagées par la Ville pour cette transaction, n'appellent pas d'observation. Il est précisé que les frais de notaire sont à la charge de la Ville.

Ce point a été présenté à la commission Cadre de vie, Travaux, Urbanisme, Patrimoine, Environnement, Développement économique, Politique de la Ville le 20 avril 2017.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à la **majorité**, par :

**23 POUR**

**3 CONTRE** (Mme REILHE, Mme BODEVILLAIN, M. GROUZELLE)

**7 ABSTENTIONS** (M. SECK, M. DUPRE, M. HAEMMERLE, M. PUPPO, Mme BORDUY, M. BETAILLE, Mme LEMEUNIER)

**DECIDE** de procéder à l'acquisition de la parcelle AR 8 sise La Croix Saint-Siméon, d'une surface de 10 692 m<sup>2</sup>, appartenant à Mesdames Cordelle, au prix de 1 950 000 €.

**DIT** que les frais afférents à l'acte d'acquisition sont à la charge de la Ville.

**DIT** que le prix et les frais afférents sont inscrits au budget 2017.

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer l'acte notarié ainsi que tous les documents afférents à cette acquisition foncière.

\*\*\*\*\* Suspension de séance \*\*\*\*\*

Après avoir constaté que le quorum exigé est réuni, la séance est ouverte aux débats et débute à nouveau par l'appel des conseillers et la désignation d'une secrétaire de séance.

Madame Eliane BARBIER a été désignée, à la **Majorité**, pour assurer les fonctions de secrétaire de séance, qu'elle a acceptées.

\*\*\*\*\* Reprise des débats \*\*\*\*\*

**09 - Appel à projet région Ile-de-France « dessine-moi le Grand Paris de demain - une expérimentation pour soutenir la qualité architecturale des projets portés par les collectivités » demande de subvention - construction d'un groupe scolaire, d'un alsh et d'un équipement polyvalent**

Rapporteur : Marie-Christine DIRRINGER

Avec le lancement de la démarche « Dessine-moi le Grand Paris de demain », le Conseil Régional a pour objectif d'adapter la région à son époque et de la préparer à relever les nombreux défis qui l'attendent : amélioration du cadre de vie, prise en compte de l'évolution des modes de vie et de l'économie, recomposition territoriale ou encore changement climatique.

L'une des propositions de ce dispositif, à visée opérationnelle, a pour objet de contribuer rapidement à l'amélioration de la qualité de vie des franciliens en soutenant le recours à des architectes et l'organisation de concours pour des projets portés par les collectivités locales.

Une aide régionale peut ainsi être apportée dans le cadre des concours d'architecture organisés pour la réalisation de projets portés par les collectivités locales, donnant les moyens à ces dernières de favoriser une plus haute qualité architecturale - favorisant une plus grande émulation, une innovation architecturale autour de chaque projet, et une plus grande palette de choix du maître d'ouvrage - tout en leur laissant la conduite et le montage de leurs projets.

Le groupe scolaire Corot connaît des problèmes de mise aux normes et d'accessibilité. La Ville projette de construire un groupe scolaire neuf sur un terrain situé en bordure de la rue des Fusillés de Châteaubriant. Le projet comprendra également un accueil de loisirs et un équipement polyvalent. L'élaboration du programme de l'opération, confiée à un programmiste est encore en cours de définition.

Une subvention de la Région peut être sollicitée correspondant au maximum à l'indemnisation de deux candidats par concours, dans la limite de 30 000 € par indemnisation, soit une subvention maximum de 60 000 €.

Ce point a été présenté à la commission Finances, marchés le 20 avril 2017.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, **à la majorité**, par :

**23 POUR**

**3 CONTRE** (Mme REILHE, Mme BOUDEVILLAIN, M. GROUZELLE)

**7 ABSTENTIONS** (M. SECK, M. DUPRE, M. HAEMMERLE, M. PUPPO, Mme BORDUY, M. BETAÏLLE, Mme LEMEUNIER)

**AUTORISE** Monsieur le Maire à solliciter une subvention auprès de la région Ile-de-France dans le cadre de l'appel à projet « Dessine-moi le Grand Paris de demain - Une expérimentation pour soutenir la qualité architecturale des projets portés par les collectivités », pour le projet de construction d'un groupe scolaire de 12 classes, d'un ALSH et d'un équipement polyvalent.

**DIT** que les dépenses sont inscrites au budget de l'exercice en cours.

#### **10 - Bilan des cessions et acquisitions foncières - année 2016**

Rapporteur : Jean-Pierre BARNAUD

Ce point a été présenté à la commission Finances, marchés le 20 avril 2017.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, **à la majorité**, par :

**23 POUR**

**4 CONTRE** (M. SECK, Mme REILHE, Mme BOUDEVILLAIN, M. GROUZELLE)

**6 ABSTENTIONS** (M. DUPRE, M. HAEMMERLE, M. PUPPO, Mme BORDUY, M. BETAÏLLE, Mme LEMEUNIER)

**APPROUVE** le bilan des cessions et acquisitions immobilières pour l'année 2016, tel que présenté et ci-annexé.

#### **11 - Autorisation donnée à Monsieur le Maire de déposer les autorisations d'urbanisme et solliciter des subventions relatives à la sécurisation des bâtiments communaux recevant du public secteur enfance, petite enfance et dans les structures sportives**

Rapporteur : Serge OREAL

La Commune souhaite renforcer la sécurité de ses établissements recevant du public en raison de la position du dispositif VIGIPIRATE « sécurité renforcée – risque attentat ».

Dans ce cadre, il est souhaitable de procéder à la réalisation des travaux de sécurisation périmétriques et volumétriques de certains bâtiments des secteurs enfance et petite enfance, ainsi que dans les structures sportives, pour éviter toute tentative d'intrusion malveillante.

Ces travaux portent sur la vidéoprotection destinée à couvrir les différents points d'accès névralgiques, portails, barrières, clôtures, interphones, vidéophones, volets et barreaudages pour les fenêtres en rez-de-chaussée, mise en place d'alarmes spécifiques d'alerte « attentat-intrusion » et des mesures destinées à la protection des espaces de confinement (systèmes de blocage des portes).

Pour réaliser ces travaux, une demande d'autorisation de travaux doit être déposée au titre du Code de l'Urbanisme, notamment son article R. 423-1.

Ce point a été présenté à la commission Cadre de vie, Travaux, Urbanisme, Patrimoine, Environnement, Développement économique, Politique de la Ville le 20 avril 2017.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, **à la majorité**, par :

**22 POUR**

**3 CONTRE** (Mme REILHE, Mme BOUDEVILLAIN, M. GROUZELLE)

**8 ABSTENTIONS** (M. SECK, M. DUPRE, M. HAEMMERLE, M. PUPPO, Mme BORDUY, M. BETAILLE, Mme LEMEUNIER, M. AUDHEON)

**APPROUVE** le renforcement de la sécurité des bâtiments communaux recevant du public en raison de la position VIGIPIRATE « sécurité renforcée – risque attentat ».

**AUTORISE** la réalisation de travaux de sécurisation périmétriques et volumétriques de certains bâtiments des secteurs enfance et petite enfance, ainsi que dans les structures sportives, pour éviter toute tentative d'intrusion malveillante.

**DIT** que les travaux portent sur la vidéoprotection destinée à couvrir les différents points d'accès névralgiques, portails, barrières, clôtures, interphones, vidéophones, volets et barreaudages pour les fenêtres en rez-de-chaussée, mise en place d'alarmes spécifiques d'alerte « attentat-intrusion » et des mesures destinées à la protection des espaces de confinement (systèmes de blocage des portes).

**AUTORISE** Monsieur le Maire à déposer une autorisation de travaux et une déclaration préalable ainsi que tous documents s'y affèrent.

**AUTORISE** Monsieur le Maire à solliciter des subventions en lien avec la réalisation des travaux précités.

## **12 - Entrée au capital de la société d'aménagement et d'équipement de la région parisienne (SAERP)**

Rapporteur : Marie-Christine DIRRINGER

La démarche de la SAERP s'inscrit dans la volonté de s'outiller pour relever le défi de la réduction des consommations énergétiques du parc immobilier existant.

SAERP propose une expertise opérationnelle dédiée au management de projet d'équipements publics, d'accompagnement des politiques énergétiques des collectivités et ayant des compétences spécifiques en rénovation énergétique du patrimoine des collectivités.

Aussi, afin de pouvoir bénéficier des services et compétences de la SAERP dans le cadre de ses opérations de rénovation thermique des bâtiments, et notamment des groupes scolaires Maurice Rousseau et du Moulin à Vent, la Ville souhaite devenir actionnaire de la SAERP, en participant à l'augmentation du capital social à hauteur de 5 008 € (soit 313 actions de 16 €).

Ce point a été présenté à la commission Finances, marchés le 20 avril 2017.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, **à la majorité**, par :

**21 POUR**

**8 CONTRE** (M. SECK, Mme REILHE, Mme BOUDEVILLAIN, M. GROUZELLE, M. HAEMMERLE, M. PUPPO, Mme BORDUY, M. DJEBARA)

**4 ABSTENTIONS** (M. DUPRE, M. BETAILLE, Mme LEMEUNIER, M. AUDHEON)

**DECIDE** que la commune de Chennevières-sur-Marne va devenir actionnaire de la SAERP, société publique locale au capital de 2 491 680 €, dont le siège social est sis au 90/92 avenue du Général Leclerc 93500 PANTIN.

**APPROUVE** le principe de souscription à l'augmentation du capital social de la SAERP, à hauteur de 5 008 € et décide de prélever la somme nécessaire sur le budget d'investissement, compte 261.

**AUTORISE** M. Serge OREAL, Conseiller municipal délégué à la prospective financière, la réforme territoriale et aux bâtiments publics, à siéger aux assemblées générales et spéciales des actionnaires de la SAERP en qualité de représentant de la Ville de Chennevières-sur-Marne et l'autorise à accepter toute fonction dans ce cadre.

**DIT** qu'ampliation de la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet du Val-de-Marne et à Madame la Trésorière Principale de Chennevières.

### 13 - Demande de subvention au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux - année 2017

Rapporteur : Serge OREAL

La Dotation d'Équipement pour les Territoires Ruraux (DETR) est une dotation à laquelle sont notamment éligibles les communes dont la population est comprise entre 2.000 et 20.000 habitants et dont le potentiel financier moyen par habitant est inférieur à 1,3 fois le potentiel financier moyen par habitant des communes de la même strate. C'est le cas de la Ville de Chennevières-sur-Marne.

Les crédits de la dotation sont attribués par le Préfet sous forme de subventions en vue de la réalisation d'investissements, ainsi que de projets dans le domaine économique, social, environnemental et touristique ou favorisant le développement ou le maintien des services publics en milieu rural.

La subvention ne doit pas prendre en charge les dépenses de fonctionnement.

Les priorités retenues par le Préfet du Val de Marne pour l'année 2017 sont les suivantes :

- Les travaux dans les bâtiments scolaires et ceux de voirie ;
- Les opérations de soutien aux espaces mutualisés de service au public ;
- Les travaux liés à la rénovation thermique et à la transition énergétique ;
- L'accessibilité de tous les établissements recevant du public ;
- L'installation d'espaces numériques pour les démarches administratives ;
- Les travaux d'équipements publics.

Ce point a été présenté à la commission Finances, marchés le 20 avril 2017.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, **à la majorité**, par :

**25 POUR**

**3 CONTRE** (Mme REILHE, Mme BOUDEVILLAIN, M. GROUZELLE)

**5 ABSTENTIONS** (M. HAEMMERLE, M. PUPPO, Mme BORDUY, M. BETAÏLLE, Mme LEMEUNIER)

**AUTORISE** le Maire à solliciter des subventions au titre de la Dotation d'équipement des territoires ruraux 2017 pour les opérations d'équipement suivantes :

Politique	Nature	Opération	Enveloppe inscrite au BP 2017
Scolaire	21312	Travaux de réfection des sols de divers groupes scolaires	30 000 € TTC
Bâtiments	21318	Travaux de mise en accessibilité des bâtiments	260 000 € TTC

**DIT** que ces opérations ne font l'objet d'aucun financement extérieur et que leur coût total est à la charge de la Ville.

### 14 - Demande de subvention au titre de la dotation d'action parlementaire attribuée par le sénat - année 2017

**Ecole Marcel Pagnol**

Rapporteur : Jean-Jacques LE TARNEC

La réserve parlementaire est un ensemble de subventions d'Etat voté en loi de finances qui permet aux parlementaires de soutenir des investissements de proximité décidés par les collectivités locales et des activités menées par les associations.

Il est proposé au Conseil municipal de solliciter Madame Catherine PROCACCIA et Monsieur Christian CAMBON, Sénateurs du Val-de-Marne dans le cadre du renforcement de la sécurité de ses établissements recevant du public en raison de la position VIGIPIRATE « sécurité renforcée – risque attentat », en sécurisant la maternelle Marcel Pagnol par le remplacement de 11 portes deux vantaux de l'établissement.

Ce point a été présenté à la commission Finances, marchés le 20 avril 2017.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, **à la majorité**, par :

**30 POUR**

**3 CONTRE** (Mme REILHE, Mme BOUDEVILLAIN, M. GROUZELLE)



**APPROUVE** la réalisation des travaux de sécurisation de la maternelle Marcel Pagnol par le remplacement de 11 portes deux vantaux de l'établissement estimés à 36 520€ HT.

**ADOpte** le principe de demande de dotation d'action parlementaire pris sur le fond de réserve parlementaire pour l'opération concernant lesdits travaux.

**AUTORISE** Monsieur le Maire à solliciter une subvention au titre de la dotation d'action parlementaire pour l'année 2017 auprès de Madame Catherine PROCACCIA et Monsieur Christian CAMBON, Sénateurs du Val-de-Marne.

**DIT** que les dépenses liées aux travaux précités sont inscrites au budget de l'exercice en cours.

**15 - Demande de subvention au titre de la dotation d'action parlementaire - année 2017  
groupe scolaire du Moulin à vent  
Rapporteur : Françoise TROUVILLE**

La réserve parlementaire est un ensemble de subventions d'Etat voté en loi de finances qui permet aux parlementaires de soutenir des investissements de proximité décidés par les collectivités locales et des activités menées par les associations.

Il est proposé au Conseil municipal de solliciter Monsieur Jacques-Alain BENISTI, Député du Val-de-Marne dans le cadre du renforcement de la sécurité de ses établissements recevant du public en raison de la position VIGIPIRATE « sécurité renforcée – risque attentat », en sécurisant le groupe scolaire Moulin à Vent par le remplacement d'une clôture plus haute (2.10 m).

Ce point a été présenté à la commission Finances, marchés le 20 avril 2017.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, **à la majorité**, par :

**29 POUR**

**3 CONTRE** (Mme REILHE, Mme BOUDEVILLAIN, M. GROUZELLE)

**1 ABSTENTION** (M. SECK)

**APPROUVE** la réalisation des travaux de sécurisation du Groupe scolaire du Moulin à Vent par le remplacement et le réhaussement de la clôture, estimés à 310 000 € HT

**ADOpte** le principe de demande de dotation d'action parlementaire pris sur le fond de réserve parlementaire pour l'opération concernant lesdits travaux.

**AUTORISE** Monsieur le Maire à solliciter une subvention au titre de la dotation d'action parlementaire pour l'année 2017 auprès de Monsieur Jacques-Alain BENISTI, Député du Val-de-Marne,

**DIT** que les dépenses liées aux travaux précités sont inscrites au budget de l'exercice en cours.

**16 - Travaux d'investissement - subvention de la CAF au titre d'une demande d'aide à  
l'investissement  
ALSH Club Noé - ALSH Ile aux enfants - ALSH Jacques Prévert  
Rapporteur : Jean RAPTl**

Dans le cadre des investissements en faveur du secteur de l'enfance et de la jeunesse, la Ville de Chennevières poursuit dans sa volonté d'améliorer les conditions d'accueil des enfants et des adolescents au sein des structures d'accueil.

Les travaux d'aménagement suivants se dérouleront au cours de l'année 2017 :

- Rénovation de l'ALSH Club Noé (identification de l'ALSH et acquisition de matériels informatiques)
- Installation d'un jeu de cour à l'ALSH Ile aux Enfants
- Installation d'une alarme incendie à L'ALSH Ile aux Enfants
- Sécurisation des accès à l'ALSH Ile aux Enfants
- Sécurisation des accès à l'ALSH Jacques Prévert

La CAF du Val de Marne, dans le cadre de sa politique de soutien aux financements d'investissement visant à améliorer et développer les structures d'accueils enfance et jeunesse, propose une « aide aux investissements ».

« Le dossier de demande d'aide à l'investissement » qui sera proposé par la CAF définira, d'une part, la nature du programme d'investissement, d'autre part, le plan de financement, tout en rappelant au gestionnaire les différentes pièces justificatives à joindre au dossier.

« Le dossier de demande d'aide à l'investissement » permet de prétendre à un financement par la CAF à hauteur de 20% hors taxe du coût du programme.

Ce point a été présenté à la commission Finances, marchés le 20 avril 2017.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité**, par :

**24 POUR**

**9 ABSTENTIONS** (M. SECK, Mme REILHE, Mme BOUDEVILLAIN, M. GROUZELLE, M. HAEMMERLE, M. PUPPO, Mme BORDUY, M. BETAÏLLE, Mme LEMEUNIER)

**AUTORISE** Monsieur le Maire à solliciter, auprès de la CAF, une subvention au titre de l'« aide à l'investissement ».

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer le « dossier de demande d'aide à l'investissement » ainsi que tout document s'y afférent.

**AUTORISE** Monsieur le Maire, dans le futur, à solliciter, auprès de la CAF, toutes demandes d'aide à l'investissement pour les Accueils Collectifs de Mineurs primaires et adolescents et à signer tout document s'y afférent.

### **17 - Approbation de l'acte constitutif du groupement de commandes relatif aux projets divers de travaux de voirie sur le territoire de la ville**

Rapporteur : Didier STHOREZ

Dans le cadre de son programme pluriannuel de voirie, l'Etablissement Public territorial Grand Paris Sud Est Avenir est amené à réaliser des travaux de voirie territoriale sur le territoire de ses communes membres.

De son côté, la Ville de Chennevières-sur-Marne sera également amenée à réaliser des travaux sur les mêmes voiries. En l'espèce, il s'agit de travaux de requalification de l'avenue du Moulin à Vent prévus cette année.

Compte tenu de l'imbrication prévisible des travaux par les deux maîtres d'ouvrages et de leur nécessaire coordination, il s'avère préférable de disposer, pour ces opérations de travaux, des mêmes interlocuteurs (maître d'œuvre, entreprises).

Aussi, la Ville de Chennevières-sur-Marne et l'EPT Grand Paris Sud Est Avenir souhaitent, conformément aux dispositions de l'article 28 de l'ordonnance N°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics, créer un groupement de commandes afin, notamment, de :

- ✓ Coordonner les procédures de passation des marchés en matière de prestations intellectuelles, de services et de travaux relatifs aux opérations concernées. Cette mise en commun des moyens doit également permettre de minimiser les coûts inhérents aux procédures.
- ✓ Faciliter le processus de l'achat public pour les membres du groupement par la globalisation des besoins.
- ✓ Optimiser la politique d'achat des membres du groupement grâce à la réalisation d'économies d'échelles et à l'obtention de meilleurs offres techniques.
- ✓ Sécuriser juridiquement les procédures

Le groupement de commandes aurait pour objet la passation des marchés de prestations intellectuelles, de services et de travaux relatifs aux projets divers concernant la voirie, quelle que soit la procédure mise en œuvre, et pour lesquels le recours au groupement de commandes présentera un intérêt économique et/ou technique.

Ce point a été présenté à la commission Finances, marchés le 20 avril 2017.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité**, par :

**33 POUR**

**APPROUVE** la convention ci-annexée, constitutive du groupement de commandes avec l'Etablissement Public territorial et relative aux projets divers de travaux de voirie sur le territoire de la Ville de Chennevières-sur-Marne.

**AUTORISE** le Maire à prendre toute mesure d'exécution de la présente délibération.

**DIT** que les dépenses en résultant seront imputées sur le budget de l'exercice correspondant.

## **18 - Constitution d'une commission de suivi de la structure d'accueil les petits meuniers**

Rapporteur : Christine COURTOIS

Devant la nécessité d'augmenter la capacité d'accueil des structures Petite enfance au profit des enfants âgés de 0-3 ans, la Ville a confié à la société People & Baby la gestion de la structure d'accueil les Petits Meuniers, par la délibération n° 2016/39 en date du 05 avril 2016.

Dans le cadre du contrôle exercé sur le délégataire, il est demandé au Conseil municipal d'approuver la constitution d'une Commission de suivi conformément à l'article 20-2 du contrat de délégation de service public.

La Commission de suivi débattrà de toutes les questions relatives au fonctionnement de la structure, à l'amélioration du fonctionnement du service dans un souci de concertation et d'adaptation constante aux attentes des usagers.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité**, par :

**30 POUR**

**2 ABSTENTIONS** (M. AUDHEON, M. DJEBARA)

**APPROUVE** la constitution de la Commission de suivi de la structure d'accueil Les Petits Meuniers, ainsi qu'il suit :

- Le Maire ou son représentant
- La Directrice du secteur Petite Enfance
- Des représentants administratifs de la Ville
- Un ou plusieurs représentants du Délégataire
- Un ou deux parents volontaires.

**DIT** que Monsieur le Maire ou son représentant assurera la Présidence de la Commission de suivi de la structure d'accueil précitée.

**DIT** que la Commission de suivi a un rôle consultatif et se réunira une fois par trimestre.

**AUTORISE** Monsieur le Maire à désigner par arrêté les membres de la Commission de suivi de la structure d'accueil Les Petits Meuniers.

## **19 - Autorisation donnée au maire de solliciter des subventions auprès de l'agence régionale de santé d'Île-de-France, de la mission interministérielle de lutte contre les drogues et les conduites addictives ainsi que tout autre organisme financeur**

Rapporteur : Dominique BONNIN-PONSOLLE

Le Relais Santé Canavérois répond depuis l'année 2012 à l'appel à projet des Agences Régionales de Santé, et depuis 2013 à celui de la Mission Interministérielle de Lutte contre les Drogues Et les Conduites Addictives, pour le financement de ses actions autour de différentes thématiques de prévention santé. Le Relais Santé reconduit ses demandes de subventions tous les ans et est susceptible de procéder à des demandes de subventions auprès de nouveaux organismes financeurs.

Ce point a été présenté à la commission Finances, marchés le 20 avril 2017.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité**, par :

**32 POUR**

**1 ABSTENTION** (M. SECK)

**AUTORISE** Monsieur le Maire à solliciter des subventions auprès de l'Agence Régionale de Santé d'Île de France, de la Mission Interministérielle de Lutte contre les Drogues Et les Conduites Addictives, et tout autre organisme susceptible de cofinancer les différentes thématiques de prévention santé mises en place.

**AUTORISE** Monsieur le Maire à solliciter ces subventions pour l'année 2017 et les années à venir.

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer toutes conventions à intervenir, ainsi que tous documents y afférents.

## **20 - Tableau des effectifs - mise à jour**

Rapporteur : Marie-Christine DIRRINGER

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité**, par :

**33 POUR**

**APPROUVE** la création d'un poste de Gardien de Police Municipale à compter du 1<sup>er</sup> mai 2017.

## **21 - Vœu du conseil municipal de Chennevières-sur-Marne maintien du commissariat de police de Chennevières**

Rapporteur : Jean-Pierre BARNAUD

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à la majorité, par :

**31 POUR**

**1 CONTRE** (M. DJEBARA)

**1 ABSTENTION** (M. AUDHEON)

**DEMANDE** l'abandon de tout projet visant à la fermeture du commissariat de Chennevières.

**SOUHAITE** le maintien de l'ouverture de nuit du commissariat de Chennevières.

**PROPOSE** un projet ambitieux, dans la continuité des demandes antérieures, via la construction d'un nouvel hôtel de police commun aux deux communes sur la RD4 en entrée de ville nord de Chennevières. Il y aurait une pertinence géographique avec une centralité pour les deux communes et territoires, une facilité d'accès aux axes de circulations majeurs existant et futur pour permettre des interventions rapides.

**RAPPELLE** son attachement à un service de sécurité de proximité efficient par la police nationale dans ses missions auprès des habitants en collaboration avec la police municipale.

**DIT** que cet attachement à la sécurité de proximité est d'autant plus important alors que nous sommes en état d'urgence et que le plan Vigipirate est au niveau « Sécurité renforcée – risque attentat ».

## **22 - Décisions municipales n°2016/92 a 2017/23**

Rapporteur : Jean-Pierre BARNAUD

Le Conseil municipal, après en avoir débattu,

**PREND ACTE** des décisions prises par Monsieur Jean-Pierre BARNAUD, Maire, en vertu de la délibération du Conseil municipal du 29 juin 2015 et en application des articles L. 2122-22 et L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, comme suit :

Décision municipale n° 2016/92 du 19 décembre 2016

Nomination de nouveaux régisseurs pour la régie de recettes « Location de salles »

Décision municipale n° 2016/93 du 19 décembre 2016

Modification de l'encaisse de la régie de recettes « Education – Enfance - Jeunesse »

Décision municipale n° 2016/94 du 20 décembre 2016

Services publics - Tarifs pour l'année 2017

Décision municipale n° 2016/95 du 27 décembre 2016

Mise en place d'ateliers « Cheerleading » - Convention entre Mme Stéphanie HOUNYETIN et la Ville de Chennevières-sur-Marne

Décision municipale n° 2016/96 du 27 décembre 2016

Mise en place d'ateliers « Judo et Baby gym » - Convention entre le COC et la Ville de Chennevières-sur-Marne

Décision municipale n° 2016/97 du 27 décembre 2016

Mise en place d'ateliers « Arts plastiques » - Convention entre M. Maxime COHEN et la Ville de Chennevières-sur-Marne

Décision municipale n° 2016/98 du 27 décembre 2016

Mise en place d'ateliers "Multisports" - Convention entre l'association AFROKIZIAC et la Ville de Chennevières-sur-Marne

Décision municipale n° 2016/99 du 27 décembre 2016

Mise en place d'ateliers « Soins et découverte des animaux sauvages » - Convention entre M. COURREAU et la Ville de Chennevières-sur-Marne

Décision municipale n° 2016/100 du 28 décembre 2016

Logements communaux - Tarifs des charges de l'année 2017

Décision municipale n° 2016/101 du 29 décembre 2016

Radiation du véhicule deux roues de marque Yamaha Immatriculé CZ-319-FM

Décision municipale n° 2016/102 du 29 décembre 2016

Radiation du véhicule deux roues de marque Yamaha Immatriculé CZ-335-FM

Décision municipale n° 2016/103 du 29 décembre 2016

Radiation du parc automobile de la commune du véhicule de marque Renault Trafic immatriculé 5164-RA-94

Décision municipale n° 2016/104 du 29 décembre 2016 : ANNULEE

Convention de mise à disposition d'un local avec l'association "Club Informatique de Chennevières"

Décision municipale n° 2016/105 du 29 décembre 2016

Convention de mise à disposition d'un local avec l'association "Amicale du Billard Canavérois"

Décision municipale n° 2016/106 du 29 décembre 2016

Convention de mise à disposition de locaux avec l'association "les Vieux de Chennevières"

Décision municipale n° 2017/01 du 11 janvier 2017

Organisation des sessions pour le Brevet d'Aptitude aux Fonctions d'Animateur (BAFA) - Convention avec l'IFAC94

Décision municipale n° 2017/02 du 11 janvier 2017

Mise en place d'ateliers "couture" - Convention avec l'association "Couture et passion"

Décision municipale n° 2017/03 du 11 janvier 2017

Convention de prestations d'Infirmière avec Madame Elisabeth TISSIER

Décision municipale n° 2017/04 du 13 janvier 2017

Modification de la régie d'avances « Menues dépenses »

Décision municipale n° 2017/05 du 13 janvier 2017

Modification des mandataires de la régie d'avances "Service Education, Enfance, Jeunesse"

Décision municipale n° 2017/06 du 13 janvier 2017

Modification du régisseur de la régie d'avances "Menues dépenses"

Décision municipale n° 2017/07 du 16 janvier 2017

Mise en place d'ateliers "Hockey sur gazon"- Convention entre l'association sportive Hockey sporting club de Saint-Maur et la Ville

Décision municipale n° 2017/08 du 17 janvier 2017

Convention de partenariat avec le Lions Club Vallée des Moulins - Ormesson - Sucy - Chennevières

Décision municipale n° 2017/09 du 24 janvier 2017

Convention de mise à disposition de locaux avec l'association "AMICIAL"

Décision municipale n° 2017/10 du 31 janvier 2017

Radiation d'un véhicule de marque FIAT PUNTO immatriculé 9856 WM 94

Décision municipale n° 2017/11 du 31 janvier 2017

Convention de prestation association Génération Numérique

Décision municipale n° 2017/12 du 31 janvier 2017

Ecole Municipale de Football-Tarif du stage de Février 2017

Décision municipale n° 2017/13 du 31 janvier 2017

Approbation d'une convention de prise en charge et de gestion de colonies de chats libres

Décision municipale n° 2017/14 du 13 février 2017

Charte de partenariat et convention relative à l'organisation de la mesure de responsabilisation à Chennevières-sur-Marne

Décision municipale n° 2017/15 du 13 février 2017

Convention pour l'occupation temporaire de la piscine territoriale de Chennevières sur le temps périscolaire Année scolaire 2016/2017

Décision municipale n° 2017/16 du 15 février 2017

Convention de partenariat avec le Crédit Mutuel pour la Nuit Fluo

Décision municipale n° 2017/17 du 27 février 2017

Convention de prestation association IFAC

Décision municipale n° 2017/18 du 02 mars 2017

Médiathèque Municipale - Contrat de cession du droit d'exploitation d'un concert avec l'association ECOUTE VOIR

Décision municipale n° 2017/19 du 21 février 2017

Modification de la régie d'avances « Menues dépenses »

Décision municipale n° 2017/20 du 09 mars 2017

Convention pour l'occupation temporaire de la piscine territoriale de Chennevières sur le temps scolaire Année 2016/2017

Décision municipale n° 2017/21 du 13 mars 2017

Avenant n°1 à la convention de mise à disposition de la salle des expositions pour l'association Amira Culture

Décision municipale n° 2017/22 du 24 mars 2017

Avenant n°1 à la convention de mise à disposition de locaux avec le Comité de Jumelage

- **Questions orales du groupe « Ensemble, aimons Chennevières »**

1 - Accessibilité des bâtiments communaux

*Le conseil municipal a adopté un programme triennal de mise en accessibilité des bâtiments communaux en 2015. A cette occasion d'ailleurs une seule école avait été choisie pour la mise en accessibilité (groupe scolaire Jacques Doré).*

*Deux ans plus tard, où en est-on de la mise en œuvre de ce programme?*

Réponse rapportée par Monsieur OREAL :

La Ville a déposé le 25 septembre 2015 un agenda d'accessibilité programmée (Ad'AP) pour les 47 Etablissements Recevant du Public (ERP) communaux. Un avis favorable a été émis par la commission consultative départementale de sécurité et d'accessibilité, cet agenda a été autorisé par arrêté préfectoral du 30 novembre 2015.

L'année 2016 a été consacrée à déposer les autorisations de travaux de 11 ERP, préparer les dossiers de consultation des entreprises dont l'attribution du marché est prévue avant l'été 2017 ainsi que les demandes de subvention.

Par la suite, 10 à 15 autorisations de travaux seront déposées chaque année afin de réaliser les travaux correspondants.

2 - Effectifs scolaires

*Deux nouvelles suppressions de classes sont programmées par l'Education Nationale dans les écoles Canavéroises à la rentrée prochaine.*

*Ces suppressions sont-elles liées à une baisse du nombre d'enfants à Chennevières ?*

*La majorité municipale s'est-elle mobilisée auprès de l'Education Nationale pour exiger un maintien du nombre de classes afin de limiter les effectifs ? Si oui sous quelle forme, et quelle réponse avez-vous obtenue?*

Réponse rapportée par Monsieur RAPT :

Faisant suite à l'évolution des effectifs scolaires pour l'année 2017-2018, Mme MOUQUET-BURTIN, Directrice académique des services de l'éducation nationale, a informé la Ville, par courrier, des mesures arrêtées lors du comité technique spécial départemental du 6 mars 2017, comme suit :

- Fermeture d'une classe élémentaire à l'école primaire J. Doré
- Fermeture d'une classe à l'école élémentaire Maurice Rousseau B
- Ouverture d'une classe élémentaire à l'école primaire Moulin à Vent

Aussitôt, je me suis déplacé avec les élus du scolaire et les deux directrices des établissements concernés et avons été reçu par l'Inspecteur d'académie adjoint et le secrétariat Général qui a pris bonne note de notre désaccord.

La Ville a ensuite apporté une réponse, par courrier, en date du 10 mars 2017, pour réaffirmer son désaccord quant à la fermeture de classes impliquant :

- Une augmentation des effectifs élèves pouvant rendre difficile leur réussite scolaire, notamment pour les plus défavorisés
- Une dégradation des conditions de travail des enseignants concernés

Par courrier du 27 mars 2017, Mme MOUQUET-BURTIN affirme la vigilance dont elle fera preuve lors des derniers arbitrages prévus en juin.

Par ailleurs, concernant le RASED, et faisant suite à mon intervention et celle des élus du secteur scolaire, l'Inspecteur adjoint a confirmé le maintien de l'enseignant pour cette classe, qui ne sera pas rattaché à l'école Rousseau.

3 - Autolib et Vélib

*Les transports en commun sont insuffisants dans certains quartiers de la ville, notamment dans le secteur Village/Moulin/Belvédère. Nous avons proposé à plusieurs reprises d'étudier la possibilité d'un transport sur câble permettant de relier la station La Varenne-Chennevières (RER A). Mais vous avez rejeté cette proposition alors même que le transport sur câble est une solution en développement dans de nombreuses villes françaises et européennes.*

*Il est nécessaire dans ce contexte de rechercher toutes les solutions complémentaires. L'installation de bornes Autolib et Vélib permettrait d'offrir des solutions nouvelles aux Canavérois, d'autant plus qu'Autolib est désormais présent dans les villes alentour (Champigny, Sucy, Saint-Maur) et que plusieurs villes voisines ont déclaré leur intérêt pour intégrer le nouveau marché Vélib2 dont l'échelle est désormais métropolitaine.*

*A cette occasion il est important de rappeler que les nouvelles bornes Vélib comporteront au minimum 30% de vélos à assistance électrique ce qui permettra de répondre aux contraintes topographiques locales (côte de Champigny, côte de Chennevières).*

*Comptez-vous inscrire la ville dans ce développement des transports propres et alternatifs afin de faciliter les déplacements des Canavérois et de réduire la pollution ?*

Réponse rapportée par Monsieur DELLA-MUSSIA :

Le service vélos en libre-service dispose aujourd'hui d'un retour d'expérience de 8 ans sur Paris et de plus de 6 ans sur les communes riveraines de Paris.

L'implantation des stations avait été déterminée suite à une étude de 2006, basée sur une cartographie de la demande de déplacements pour l'ensemble des motifs (domicile, travail, achats, loisirs) et le critère du nivellement.

Dans le cadre d'un nouvel appel d'offre et d'une compétence qui appartient désormais à la Métropole, une étude a été réalisée en juin 2016 afin d'identifier un nouveau périmètre de pertinence (critères de population, d'emploi, de commerces et de continuité du territoire desservi). La ville de Chennevières ne fait pas partie de ce périmètre de pertinence.

Autolib représente un budget important pour les Communes, ce qui entraîne certaines villes à revoir leur demande d'adhésion au syndicat Autolib' Métropole qui gère ce service de location de voitures électriques en libre-service.

Par ailleurs, la Ville travaille activement sur l'infrastructure de TCSP Altival qui reliera en 2022 l'entrée de Ville Nord et la RD4 jusqu'à Pince-Vent aux gares de métro du Grand Paris Express et au RER E. Cette infrastructure intègre outre une voie réservée aux bus, des pistes cyclables et offrira une RD 4 totalement reconfigurée.

#### 4 - Fonds d'investissement métropolitain

*Le Fonds d'investissement métropolitain permet de financer des projets des villes relevant de la compétence de la métropole du Grand Paris : l'aménagement, le développement économique et la protection de l'environnement et du cadre de vie.*

*A l'occasion de la première session d'attribution pour 2017, la Métropole du Grand Paris vient d'attribuer une partie importante de ce fonds à des communes du Val-de-Marne.*

*Plusieurs villes voisines en ont par exemple bénéficié : la Queue en Brie pour soutenir le commerce de proximité en centre-ville; Champigny, la Queue en Brie et Ormesson pour l'achat de véhicules propres; Sucy-en-Brie pour la création d'une liaison cyclable nord-sud; Ormesson pour la rénovation des écoles...*

*Nous nous interrogeons sur l'absence de financement pour la ville de Chennevières, ni lors de cette première session 2017, ni en 2016. Une demande a-t'elle été déposée ?*

#### Réponse rapportée par Monsieur DELLA-MUSSIA :

Plusieurs dossiers sont en cours de traitement :

- A court terme, pour l'achat de véhicules propres
- A plus long terme, pour la réhabilitation des équipements scolaires Rousseau et Moulin
- Et pour la construction d'un Groupe Scolaire, d'un Accueil de Loisirs Sans Hébergement et d'un équipement polyvalent (Corot)

L'ordre du Jour étant épuisé, la séance est levée à 23H26.



Jean-Pierre BARNAUD

*Jean Pierre BARNAUD*

Maire de Chennevières-sur-Marne  
Vice-Président du Territoire  
Grand Paris Sud Est Avenir

## BILAN DES CESSIONS ET ACQUISITIONS ANNEE 2016 (ANNEXE)

Cessions 2016 :

Néant

Acquisitions 2016 :

- 1- Incorporation d'un bien sans maître  
20 rue du Pont  
Surface : 350m<sup>2</sup>  
Section : AW84  
Vendeur : /  
Prix d'acquisition : Gratuit  
Nature de l'opération : incorporation dans le domaine communal  
Délibération n°2016/76 du 20 juin 2016
  
- 2- Acquisition d'un terrain nu  
19bis/21/21bis, rue du Pont  
Surface : 77m<sup>2</sup>  
Sections : AT 536, AT538, AT540  
Vendeur : EXCELYA  
Prix d'acquisition : 10.000€ (frais de Notaire pris en charge par la Ville)  
Nature de l'opération : aménagement voirie  
Délibération n°2015/22 du 22 septembre 2015
  
- 3- Acquisition terrain bâti lots 1 et 3 et terrain nu (128m<sup>2</sup>)  
45, rue Aristide Briand  
Section : AT379  
Vendeur : SCCV 45 BRIAND  
Prix d'acquisition : 737.000€ (frais de Notaire pris en charge par la Ville)  
Nature de l'opération : Installation services municipaux et aménagement de voirie  
Délibération n°2016/77 du 20 juin 2016
  
- 4- Prémption  
Lieudit derrière la Maillarde Sud et Lieudit les Noues  
Surface : Derrière la Maillarde = 248m<sup>2</sup>, les Noues = 15.100m<sup>2</sup>  
Sections : Derrière la Maillarde = AR129, Les Noues = AR300  
Propriétaires : Consorts VACCANI  
Prix d'acquisition : 652.290€  
Nature de l'opération : opération d'aménagement  
Décisions municipales n°2016/52 du 25 juillet 2016 et 2016/54 du 31 août 2016